



Le Président certifie que l'arrêté
qui a été publié, affiché ou notifié

le : **10 AVR. 2026**

et transmis au représentant de l'État
le :

10 AVR. 2026

est exécutoire

le :

10 AVR. 2026

Arrêté n°2026-641 du 9 avril 2026

Portant délégation de fonction et de signature de Madame
Brigitte Voitier, 5^{ème} Vice-Présidente

LE PRESIDENT DE CHATEAUROUX METROPOLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment son article L 5211-9 autorisant le Président à
déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité,
l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents, ou
d'autres membres,

Vu l'élection du Président du 3 avril 2026,

Vu l'élection des Vice-Présidents du 3 avril 2026,

Considérant qu'il convient d'attribuer une délégation de
fonction et de signature à Madame Brigitte Voitier,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à Madame Brigitte Voitier, 5^{ème} Vice-Présidente,
pour assurer l'attribution suivante :

- Voirie communautaire et GEPU.

Article 2 : Cette délégation de fonction ci-dessus attribuée inclut la délégation de signature
pour les documents suivants :

- Les courriers,
- Les conventions,
- Les documents cadres.

Article 3 : La signature par Madame Brigitte Voitier, 5^{ème} Vice-Présidente, des pièces et actes
pris en application des articles 2 et 3 sera précédée de la mention « Pour le Président, la
Vice-Présidente ».

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié, publié au recueil des actes administratifs de
Châteauroux Métropole et affiché par voie dématérialisée.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Limoges soit par courrier soit directement auprès de l'accueil de la juridiction ou par
l'application télécourts citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de
deux mois à compter de sa notification.

A Châteauroux, le 09 avril 2026

Le Président,

Gil Avérous